

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

Commune de THISÉ
N° Code Postal 25220
Bureau distributeur ROCHE LEZ BEAUPRÉ

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2022

OBJET

L'an deux mille vingt deux

Le douze

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de décembre

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAHON, Mme RUISSAUX, Mme RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : M. FALLOT (pouvoir à M. LABBACI), M. MICHEL (pouvoir à M. FREZE), Mme EDY (pouvoir à M. DERIOT).

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur DEVILLERS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

M. le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un emploi de :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

en raison des missions liées au poste de l'agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade au cours de l'année 2023

Le tableau des emplois sera ainsi modifié au cours de l'année 2023.

M. le Maire propose donc à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial permanent à 35 heures hebdomadaire.

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 3

- La création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à 35 heures hebdomadaire.

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide cette proposition.

Thise, le 12 décembre 2022,
Le Maire, Pascal DERIOT